



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Ma : 13h30 - 17h
Me : 9h - 12h
Ve : 14h - 18h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 05 octobre 2020

Présents : BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DE ZUTTER Grégory, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, MAURICE Claude, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Absents excusés : IRSCHFELD Stéphane

Monsieur Benoît LACROIX a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 31 août 2020 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2020.

Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires exposées à l'unanimité.

INSTAURATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'instaurer les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité au titre de l'année 2020.

Les montants de RODP dus par le concessionnaire ENEDIS sont de :

- 212 € pour la RODP historique
- 21 € pour la RODP « chantier provisoire »

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, valide les montants de RODP.

PROPOSITION DES COUPES DE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté dans le tableau.

DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Claude MAURICE, 1^{er} adjoint, expose au Conseil municipal que la procédure pour déclasser une voie communale et l'incorporer aux chemins ruraux est prévue par l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Il rappelle que l'entretien de la voirie communale est une charge obligatoire à inscrire au budget communal et qu'il n'existe pas d'obligation générale et absolue d'entretien d'un chemin rural pour les communes.

Il rappelle également que le chemin des battoirs est utilisés par les riverains pour la partie haute correspondant à la dernière habitation et par les exploitants agricoles pour la totalité.

Il informe le Conseil municipal qu'il convient de déclasser cette voie et l'incorporer aux chemins ruraux à partir de la parcelle cadastrée AD 15 jusqu'au ruisseau marquant la limite de la commune de Draillant avec celle de Perrignier. Le déclassement porterait donc sur une longueur de 300 mètres.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la catastrophe qui a touché de nombreux secteurs des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête Alex et l'invite à témoigner de sa solidarité et à apporter son soutien aux communes les plus durement touchées par les intempéries de ces derniers jours.

Il propose donc de verser un don de 1'500,00 € sur un compte ouvert par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes qui se chargera de collecter les dons et de les répartir entre les communes touchées par les intempéries.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, valide le montant de la subvention pour un montant de 1'500,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

La commune a contacté le refuge « Animaux Secours » afin de palier à la divagation des chiens sur la commune.

Le sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal et une convention pourra être signée au 1^{er} janvier 2021.

Le recensement de la population se déroulera du jeudi 21 janvier 2021 au samedi 20 février 2021. L'agent recenseur, nommé par la commune, déposera directement dans votre boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet. Ce protocole, testé dans de nombreuses communes depuis trois ans, permet de recenser plus de 30% de ces logements sans visite de l'agent recenseur. L'agent recenseur rencontrera alors uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément, ainsi que tous les habitants des immeubles collectifs.

Les Chemins de Traverse propose un spectacle « Nos amis les livres » le dimanche 18 octobre 2020 à 18h à la salle des fêtes de Draillant.

Réunion du Conseil municipal programmée le lundi 2 novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Pascal GENOUD